

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU SUD ARTOIS

PROCES VERBAL DE LA REUNION du 26 février 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vendredi 26 février à 18 h, le Comité Syndical s'est réuni en la salle des fêtes d'ERVILLERS, sous la présidence de Monsieur Eugène BURDIAK, Président, à la suite de la convocation en date du 19 février 2021.

Etaient présents : Tous les membres en exercice, à l'exception de :

Mesdames V THIEBAUT, S. BONIFACE, P. SANSEN

Messieurs R. BONDUAEUX, V. LESAGE, C. CAUDRON, JP SOUFFLET, G. VACQUIE, P COPIN, J WEEXSTEEN, M. SUDOLSKI, B-V. CAILLE, L MUCHEMBLED, M REBOUT, D LEMAIRE, JF DELDALLE, X DUEZ, M. FLAHAUT, P TRUFFAUX, P BEHAL, JC DUQUENNE, J. MARTIN, JM DERCOURT, F BRAS, C VANPARYS, J-L. DESCAMPS, G LETHO DUCLOS

Excusé(s) :

Mrs C LESCUREUX, B DOBOEUF, JJ COTTEL, P. MORELLE, G BOURY, P. VISENTIN, J FOSTIER, D CARON, J-F. DERCOURT

Mr Pierre MORELLE, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme Nathalie LEBRUN-RAUCHE

Mr Jean-François DERCOURT, absent et excusé, a donné pouvoir à Mr Eugène BURDIAK

Monsieur le Président remercie Mr Philippe LEFORT, Maire d'ERVILLERS d'accueillir l'assemblée du SIESA.

I - Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 13 octobre 2020

Monsieur le Président donne lecture du compte rendu de la précédente réunion : ce dernier est approuvé à l'unanimité.

II – Modification des statuts du SIESA : transfert du siège

Suite au déménagement des bureaux du syndicat sur la commune de Bapaume, Monsieur le Président propose de modifier l'article 4 des statuts du SIESA concernant le siège administratif.

Actuellement, l'article 4 précise que le siège du Syndicat est fixé à la mairie de FAVREUIL.

La modification à apporter est la suivante :

« Le siège du Syndicat est fixé au 52 rue d'Arras 62450 BAPAUME.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision du comité syndical.

Si compte tenu de l'admission de nouvelles communes le nombre de délégués devenaient trop important, les réunions du comité pourraient avoir lieu en tout autre endroit. »

Le comité syndical donne son accord à l'unanimité.

III – Délibération du 13 10 2020 désignant les membres de la Commission d'Appel d'Offres : références règlementaires à corriger

Cette délibération annule et remplace la délibération 13/10/2020-09 ayant le même objet.

C'est l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui fixe les règles de composition de la CAO. En vertu des dispositions de ce même article,

« La commission est composée : a) Lorsqu'il s'agit d'une région, de la collectivité territoriale de Corse, d'un département, d'une commune de 3 500 habitants et plus et d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élue en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ; [...] Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. »

Une liste unique est présentée à l'assemblée composée des membres titulaires et des membres suppléants suivants :

Membres Titulaires :

Mr J-P. LETOMBE (Le Transloy)
Mr D. BIZART (Hamelincourt)
Mr J. TERNEL (Ligny-Thilloy)
Mr B. SEGERS (Bancourt)
Mme E. DROMART (Morchies)

Membres Suppléants :

Mr D. BOUQUILLON (Vélu)
Mr R. LELEU (Béhagnies)
Mr P. LEFORT (Ervillers)
Mr J-B. CARTON (Villers au Flos)
Mr B. HIEZ (Lebucquière)

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'élire à main levée les représentants au sein de la commission d'appel d'offres.

Le comité syndical donne son accord à l'unanimité.

À l'issue du vote à main levée, les membres désignés ci-dessus sont élus à l'unanimité des voix.

IV – Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2021

Monsieur le Président donne lecture du rapport d'orientation budgétaire :

► Section de Fonctionnement

DEPENSES

L'installation du siège administratif dans un nouveau local génère un accroissement des dépenses aux articles 6061 (fournitures non stockables), 6063 (fournitures d'entretien et de petits équipements), 6262 (frais de télécommunications), 6132 (loyers du local).

Une dépense est à prévoir au 627 concernant l'emprunt à souscrire pour les travaux de réalimentation de Croisilles, Ecoust Saint Mein et Morchies.

L'article 66111 se voit augmenter des frais d'intérêts du nouvel emprunt.

Le chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés en hausse du fait de l'augmentation du temps de travail de la secrétaire qui passe d'un mi-temps à un temps complet. L'effectif reste inchangé : 1 secrétaire.

RECETTES

Pas de changements notoires.

► Section d'Investissement

DEPENSES

=> Les emprunts actuels :

- 1) Réalimentation de Moyenneville, Courcelles le Comte pour un montant de 1 000 000 € sur 25 ans : échéances trimestrielles de 15 175,60 € (première échéance au 20/06/2006 dernière échéance au 20/03/2031)
- 2) Réalimentation à partir du forage de Lebucquière pour un montant de 500 000 € sur 20 ans : échéances trimestrielles de 9 634,12 € (première échéance au 30/07/2011 dernière échéance au 25/09/2031)
- 3) Reprise de l'emprunt du services des eaux de Croisilles pour un montant de 578 584,73 € sur 20 ans : échéances annuelles de 42 000 € (première échéance au 25/09/2011 dernière échéance au 25/09/2031)
- 4) Travaux d'interconnexion Favreuil / Beugnâtre et Lebucquière / Vélu pour un montant de 350 000 € sur 20 ans : échéances annuelles de 22 071,53 € (première échéance au 04/03/2017 dernière échéance au 04/03/2036)
- 5) Reprise de l'emprunt de Rocquigny pour un montant de 40 000 € sur 15 ans ; échéances trimestrielles de 738,11 € (première échéance au 17/06/2017 dernière échéance au 17/03/2032)

=> Les emprunts à venir :

- 1) Avance de l'Agence de l'Eau perçue pour les travaux de Metz en Couture de 172 500 € sur 20 ans : échéance annuelle de 8 625 euros (première échéance au 23/05/2021 dernière échéance au 23/05/2040)
- 2) emprunt à souscrire pour le dossier de travaux d'interconnexion de Lebucquière/Croisilles.

=> Les travaux :

Dans le cadre de la mise en œuvre du 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau, le SIESA a établi un programme prévisionnel de travaux pour les années 2019-2023 dont

- Croisilles : Interconnexion depuis Lebuquière ► travaux programmés sur 2021 pour un montant TTC de 5 000 000 €

En parallèle, le SIESA s'est engagé dans une étude de schéma de distribution d'eau potable sur le territoire du syndicat et les communes de Bertincourt, Beugny, Douchy les Alette, Saint-Léger, Souastre et Vaulx-Vraucourt qui a débutée en 2020 : étude qui est suivie par 2 bureaux d'études ; ALTEREO et BFIE.

RECETTES

Emprunts :

- Travaux de réalimentation de Croisilles, Ecooust Saint Mein et Morchies
- Avance de l'Agence de l'Eau pour ces mêmes travaux pour un montant de 1 033 000 € remboursable en 20 ans avec une première échéance annuelle de 51 650 € en 2022

Travaux :

- Subventions de l'Agence de l'Eau pour les travaux de réalimentation de Croisilles, Ecooust Saint Mein et Morchies :
 - * Subvention Agence de l'Eau 30 % soit 1 239 600 €
 - * Subvention Solidarité rurale Agence de l'Eau 15 % soit 502 038 €
 - * Subvention Plan de relance Agence de l'Eau 10 % soit 413 200 €
- Retour de TVA pour ce dossier de 826 400 €

Monsieur le Président rappelle que l'étude diagnostique est un très bel outil de travail qui permettra de bien connaître le réseau d'eau potable et les installations.

Mr BOUQUILLON demande s'il y a une possibilité de renégocier les emprunts en cours.

Mr SEGERS : la question a été posée au Crédit Agricole qui a précisé que pour les collectivités il n'y avait pas de renégociation.

Mr LETOMBE informe l'assemblée qu'une prise de contact a également été faite auprès de la Caisse d'Epargne ; le Crédit Mutuel quant à lui, ne travaille pas avec les collectivités.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2021.

V – Délibération autorisant le Président à désigner et à signer toutes les pièces relatives au marché d'Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux de réalimentation de Croisilles, Ecooust Saint Mein et Morchies

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que le SIESA a décidé lors de son assemblée générale du 13 octobre 2020, de valider le projet de construction d'une liaison hydraulique entre Lebuquière et Croisilles et d'autoriser le Président à réaliser une consultation de maîtrise d'œuvre pour les phases d'attribution du marché de travaux et de suivi de l'exécution et attribution du marché avec le prestataire le mieux disant.

Une consultation a donc été lancée le 02 février 2021.

Trois bureaux d'études ont répondu :

- BFIE	34 740,00 € HT
- IRH	39 925,00 € HT
- Conseil, Environnement et Territoire	36 562,60 € HT

Le Comité Syndical a décidé d'attribuer cette mission à l'offre la mieux-disante :

► BFIE 34 740,00 € HT

Soit un total de 41 688,00 € TTC

Oui l'exposé de son Président, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- retient BFIE pour un montant HT de 34 740 euros
- autorise Monsieur le Président à signer le marché et toutes les pièces liées à l'exécution de cette étude.

VI – Délibération autorisant Monsieur le Président à réaliser les emprunts nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à la demande d'emprunt concernant le dossier des travaux de réalimentation de Croisilles, Ecooust Saint Mein et Morchies

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que le SIESA a décidé lors de son assemblée générale du 13 octobre 2020, de valider le projet de construction d'une liaison hydraulique entre Lebuquière et Croisilles

et d'autoriser le Président à réaliser toute consultation pour obtenir le financement complémentaire auprès des banques.

Il est prévu de recourir à l'emprunt sous les conditions suivantes :

- L'opération est estimée à 4 958 400 TTC	
- Les subventions de l'Agence de l'Eau sur la base du montant de 4 132 000,00 € HT :	
▶ Subvention de 30 %	1 239 600,00 €
▶ Subvention Solidarité territoriale de 15 %	502 038,00 €
▶ Subvention Plan de relance de 10 %	413 200,00 €
- Avance remboursable sur 20 ans	1 033 000,00 €
- Retour de TVA	826 400,00 €

L'emprunt se décompose de la manière suivante :

- 2 900 000 € à court terme (pour couvrir les subventions et la TVA)
- 1 000 000 € à long terme
- Sachant que l'agence de l'eau nous fait une avance de 1 033 000 € sur 20 ans (soit une annuité de 51 650 €)

La convention de l'Agence de l'Eau prévoit le versement d'un acompte sur les subventions dès le début des travaux ce qui permettra de diminuer le montant de l'emprunt à court terme.

Oui l'exposé de son Président, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- autorise Monsieur le Président à réaliser les emprunts nécessaires pour financer les travaux référencés ci-dessus. Ces emprunts porteront intérêts au taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat.
- les présents prêts seront inscrits au budget primitif 2021.
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à la demande d'emprunt.

VII – Questions diverses

- Mr BOUQUILLON demande si le niveau des nappes est en hausse suite aux pluies de cet hiver. Mr DECARPIGNY, représentant de Véolia, répond qu'effectivement le niveau des nappes est remonté grâce aux pluies qui n'étaient pas des pluies d'orage et qui ont donc permis de mieux arriver jusqu'aux nappes.

- Mr le Président donne lecture du mail de l'ARS concernant un problème de fuite sur le château d'eau de Bucquoy.

Mme BARBIER, Maire de Bucquoy, informe de pas être au courant du courrier envoyé par l'ARS au SIESA. Mr le Président précise qu'un devis d'environ 300 000 euros est présenté par Véolia pour la réfection du château d'eau : une deuxième solution a été soulevée concernant la possibilité d'interconnecter Bucquoy à Achiet le Petit pour un montant d'environ 600 000 euros soit 3 km à 200 euros/ml. Ce dossier est en cours de réflexion.

- Mr le Président précise qu'il serait judicieux d'inviter l'ARS à la prochaine réunion concernant l'étude diagnostique.

- Concernant les travaux de réalimentation de Croisilles, Ecoust Saint Mein et Morchies, Mr HOUPLAIN, Maire d'Ecoust Saint Mein, voudrait connaître le programme des travaux.

Mr LETOMBE souligne que le bureau d'étude chargé du suivi de ces travaux vient seulement d'être désigné, donc dès que l'entreprise sera choisie, toutes les communes concernées seront invitées aux réunions.

Mr HOUPLAIN demande s'il est prévu d'augmenter le prix de l'eau.

Mr le Président précise que non pour l'instant.

Mr BOUQUILLON trouve louable cet effort financier mais il lui semble plus juste d'augmenter le prix de l'eau de façon « homéopathique » plutôt que de l'augmenter fortement en une fois.

Mr SELLIER expose qu'il vaut mieux réfléchir à l'augmentation du prix de l'eau en pourcentage plutôt qu'en centimes.

L'augmentation du prix de la surtaxe syndicale sera soulevée lors de la prochaine assemblée générale.

En effet, Mr le Président explique qu'il devient également nécessaire de provisionner pour le renouvellement du réseau qui vieillit.

Ce sujet est d'ailleurs soulevé dans l'étude diagnostique en cours.

- A compter de la prochaine assemblée générale (prévue le 30 mars 2021), les documents des assemblées (convocation, compte-rendu et note de synthèse) vont parvenir de façon totalement dématérialisée.

L'article 9 de la loi, qui modifie les dispositions de l'article L.2121-10 du CGCT, inverse la règle préalablement applicable, en faisant de l'envoi dématérialisé la norme et l'envoi par courrier l'exception. L'objectif de cette dématérialisation des documents administratifs, qui devient la règle, vise à diminuer l'utilisation de papiers, supprimer les frais inhérents à la reprographie et à l'envoi des documents. Toutefois, les élus le souhaitant pourront continuer de recevoir cette convocation par courrier. Ils devront, néanmoins, en faire la demande par écrit auprès de Mme Véronique ANSART et solliciter le maintien de l'envoi papier des documents les concernant.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 10.